



Conditions d'adhésion au Badminton Escautpont Club

L'adhérent :

- reconnaît que l'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de ses statuts consultables dans les locaux de l'association, à Escautpont (59278) ainsi que de ses conditions d'adhésion.
- s'engage à adopter une conduite respectueuse et adaptée au club et à respecter le matériel et les locaux qui lui seront mis à disposition.
- s'engage à suivre les règles de conduite et de sécurité qui ont été énoncées par l'encadrant ou les membres du bureau.
- déclare dégager le Badminton Escautpont Club de toutes responsabilités en cas d'accident de toute nature que ce soit et assure renoncer à toute action à son encontre.
- est parfaitement conscient(e) qu'il lui appartient de souscrire à une assurance de responsabilité civile pour couvrir tout type de dommages matériels ou corporels causés à un tiers.
- atteste n'avoir aucune contre-indication médicale pour pratiquer les activités du club.
- reconnaît avoir pris connaissance de tous les risques liés à l'activité à laquelle il participe.
- déclare s'être acquitté de la cotisation annuelle. Celle-ci est un moyen de contribuer au fonctionnement de l'association et signe l'entrée au sein de l'association. Elle ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.
- accepte à titre gracieux l'utilisation et l'exploitation non commerciale de son image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet ou la page facebook de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

Pour les adhérents mineurs, son représentant légal :

- reconnaît que son enfant a plus de 6 ans.
- reconnaît que l'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de ses statuts consultables dans les locaux de l'association, à Escautpont (59278) ainsi que ses conditions d'adhésion.
- autorise son enfant à participer aux entraînements et autres événements organisés par le Badminton Escautpont Club.
- déclare décharger de toute responsabilité le Badminton Escautpont Club, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par son enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.
- renonce également dès aujourd'hui à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, et notamment en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant durant les entraînements et les compétitions interclubs.
- déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant son enfant contre tous sinistres, de quelques natures qu'ils soient, causés à son enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.
- s'engage à faire renoncer ses assureurs à tout recours contre le Badminton Escautpont Club.
- autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de son enfant.



Conditions d'adhésion au Badminton Escautpont Club

- accepte à titre gracieux l'utilisation et l'exploitation non commerciale de l'image de son enfant dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet ou la page facebook de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

Pour les adhérents de moins de 15 ans, son représentant légal :

- doit impérativement surveiller son enfant durant les créneaux "adultes" et "compétiteurs".
- s'engage à ne pas autoriser son enfant à occuper un des 5 terrains de badminton, même inoccupés, durant les créneaux "adultes" et "compétiteurs".

Les membres de plus de 15 ans s'engagent également à ne pas occuper les terrains durant les créneaux "jeunes".

La ville d'Escautpont autorise le Badminton Escautpont Club à disposer des infrastructures communales à titre gracieux. L'association s'est donc engagée à respecter en toutes circonstances un comportement exemplaire et respectueux envers tous les autres utilisateurs des locaux ainsi qu'envers l'ensemble du matériel prêté par la municipalité.

Chaque adhérent a pris connaissance des règlements intérieurs des infrastructures publiques et s'engage à les respecter.

Les adhérents s'engagent à adopter une conduite respectueuse envers leurs encadrants et à participer normalement aux cursus d'apprentissages. Les adhérents s'engagent également à adopter un comportement exemplaire et fair play en toutes circonstances.

Tout comportement contraire à l'éthique de l'association sera sanctionné après avis du bureau.

Le Badminton Escautpont Club pourra être amené à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique) à des fins d'information et de convocation aux événements sportifs, et aux assemblées générales.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous aux membres du bureau de l'association.

le 15 juillet 2024

Cédric DELRIEU,